



**BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES N°312**

Directeur de la publication
Guy SCHMITT

Comité de rédaction
Commune de Sultz-les-Bains

Impression :

Commune de Sultz-les-Bains

Mairie de Sultz-les-Bains
1, rue de Molsheim
Tél : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87
Courriel : mairie@sultz-les-bains.fr

Le Mot du Maire

En été, réapprenez à vous émerveiller des petits cadeaux que nous offre la vie et rester en quête des plaisirs simples.

Prenez plaisir à participer à nos manifestations villageoises ou à redécouvrir notre patrimoine historique local.

Extasiez-vous devant le spectacle que vous offre la nature, le bruissement des feuilles ou l'odeur de la terre qui vous effleure.

Passez du temps en famille, restez disponible, à l'écoute et profiter du bon temps, ensemble avec vos enfants et vos amis.

Notre village vous propose quelques activités : la soirée du 13 juillet, le pique-nique communal du 15 août, la sortie nocturne du 30 août, les soirées de pêche à l'étang - rue du Moulin, la lecture à la Bibliothèque municipale

Personnellement, je vous invite à faire quelques ballades autour de notre village pour redécouvrir nos paysages et notre terroir.

- Sentier des Casemates pour découvrir le patrimoine militaire (1870-1918)
- Sentier des Croix pour notre patrimoine religieux rural
- Sentier du Jesselsberg pour profiter de la faune et flore d'une colline sèche remarquable
- Sentier du Trotele pour découvrir notre patrimoine viticole
- Sentier des Artistes

Ou simplement évadez-vous en randonnée sur les sentiers du Club Vosgien traversant notre Communauté de Communes.

Je vous souhaite à toutes et à tous, de très bonnes vacances, beaucoup de repos, forcément de belles promenades, de belles découvertes, de belles soirées entre amis, de belles journées en famille, des moments de détente, de la bonne humeur et de la rigolade.



Votre Maire,

Guy SCHMITT

Liste des Assistantes Maternelles

| Nom / Prénom | Adresse | Téléphone |
|-----------------------|----------------------------|----------------|
| BERST Eliane | 26, rue de Saverne | 06.84.93.31.40 |
| BURKHARDT Marie-Paule | 1, rue des Saules | 03.88.04.93.16 |
| CASPAR Valérie | 4, rue des Coudriers | 06.76.12.71.09 |
| DE SOUSA Virginie | 12, rue de la République | 09.50.43.67.00 |
| GENTES Annette | 4, Place Charles de Gaulle | 03.88.38.70.02 |
| GROSHENS Corinne | 5, rue du Château d'eau | 06.79.66.42.14 |
| LAUGEL Joëlle | 6, rue des Vergers | 06.50.58.43.47 |
| LEHMANN Séverine | 15, rue de Molsheim | 03.82.01.16.81 |
| OTT Sylvie | 20, rue du Fort | 03.88.38.58.20 |
| VELTEN Géraldine | 22A, rue du Fort | 03.88.47.80.44 |

Le Relais d'Assistantes Maternelles

Le relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes de la Région MOLSHEIM-MUTZIG' « le Petit Nid » peut aussi vous aider dans les recherches d'une assistante maternelle.

« Le Petit Nid » est un lieu d'information, d'écoute, d'échange et d'accompagnement à l'attention des parents, mais aussi des assistantes maternelles.



Coordonnées du relais d'Assistantes Maternelles :

Adresse : 2, route Ecospace - 67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03.88.49.55.95 – Courriel : ram@cc-molsheim-mutzig.fr

Permanence téléphonique

- **Lundi** de 9h00 à 14h00
- **Mercredi** de 9h00 à 12h00
- **Vendredi** de 12h00 à 14h00

Accueil au Public (uniquement sur rendez-vous)

- *Lundi de 13h00 à 16h30*
- *Mardi de 16h00 à 18h30*
- *Mercredi de 9h00 à 12h00*
- *Vendredi de 14h00 à 17h00*
- *1 Samedi par mois de 9h00 à 12h00*

L'inscription en mairie

Lorsque vous emménagez à Soultz-les-Bains, il faut vous présenter à la mairie avec votre livret de famille ou vos papiers d'identité pour vous inscrire.

Cette inscription, obligatoire en Alsace - Moselle du fait de l'application du droit local, accélérera votre intégration dans la commune et facilitera les rapports avec la mairie pour d'éventuelles démarches administratives



La déclaration domiciliaire est **obligatoire en Alsace-Moselle** (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle) depuis 1883. C'était à l'époque du rattachement de ces départements à l'Allemagne, pays où la déclaration domiciliaire existe.

Collecte de Papiers / Plastiques :

La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :

Le Vendredi 19 juillet 2019
Dès 4 heures du matin



Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.



Les bennes de collectes pour le verre et les vêtements, rue du Moulin, sont déplacées sur le parking du Hall des Sports

Achat d'un timbre fiscal : faites-le en ligne

Demande de passeport, renouvellement de carte nationale d'identité en cas de perte ou de vol, demande de permis bateau ou encore obtention d'un titre de séjour... Savez-vous que le site timbres.impots.gouv.fr vous permet d'acheter en ligne le timbre fiscal nécessaire pour effectuer certaines de vos démarches administratives ?

Qu'est-ce qu'un timbre électronique ?

Le timbre fiscal électronique qui est demandé pour accomplir certaines formalités administratives est disponible sur le site internet timbres.impots.gouv.fr mais aussi dans les bureaux de tabac agréés.

Comment faire ?

En quelques clics depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, vous pouvez acheter un timbre électronique.



À l'issue du paiement en ligne sécurisé, par carte bancaire (carte bleue et e-carte bleue, cartes bancaires visa et mastercard), le site vous délivre les références du timbre électronique sous la forme d'un flashcode ou d'un numéro à 16 chiffres, téléchargeables au format PDF ou pouvant être reçus par courriel ou SMS. Ces références devront ensuite être communiquées à l'appui du dossier déposé pour votre démarche.

Battue grands gibiers 2019 - 2020

L'Association de Chasse du STAHLBERG qui est titulaire du lot de chasse de notre Commune du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 et présidée par M. Patrick CLAUS, organisera des battues les dimanches :

Grands Gibiers :

11 novembre et 1^{er} décembre 2019
5 janvier 2020



Par principe de précaution et pour éviter tout incident ou accident, nous invitons la population à ne pas se promener en forêt à ces dates.

Il est à rappeler que la location de cette chasse (2 900 euros/an) est affectée de droit à l'entretien des chemins ruraux permettant en particulier de payer le fauchage annuel des accotements.

Conduire à l'étranger : une réponse personnalisée en quelques clics

Vous envisagez de voyager à l'étranger et vous vous demandez si votre permis de conduire français vous permettra de conduire un véhicule dans ce pays ou s'il vous faudra un permis international... Service-public.fr vous propose en quelques clics d'obtenir les informations personnalisées correspondant à votre situation précise.



Permis de conduire obtenu en France, en Europe ou dans un autre pays étranger... Conduite en Europe ou dans un autre pays... Avec Conduire à l'étranger - Commencer la personnalisation, vous pouvez obtenir directement des informations sur les démarches que vous aurez à effectuer en cochant les cases correspondant à votre situation personnelle. Ce module vous indique les démarches que vous aurez à effectuer selon le pays où vous souhaitez conduire, la durée de votre séjour... Il ne sera ainsi plus nécessaire de lire des informations ne correspondant pas à votre situation.

Rappel :

Pour conduire à l'étranger, vous devez être titulaire du permis de conduire. Votre permis français est valable si vous voyagez dans un État de l'Espace économique européen (EEE). Si vous faites un court séjour dans un autre pays, le permis international peut être exigé.

Composition de la commission de contrôle chargées de la régularité des listes électorales

Le principal changement est la fin de la limite de dépôt d'inscription fixée auparavant au 31 décembre.

Désormais, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6e vendredi précédant le scrutin.

De plus, la réforme a généralisé partout en France le téléservice, permettant de s'inscrire sur les listes électorales en ligne sur demarches.interieur.gouv.fr

Il est bien sûr toujours possible de s'inscrire par courrier ou en se rendant directement dans sa mairie. Les électeurs pourront dorénavant :

- S'ils sont âgés de moins de 26 ans, s'inscrire sur la liste électorale de la commune du domicile de leurs parents, quand bien même ils résident dans une autre commune
- S'inscrire sur les listes électorales d'une commune dont ils sont contribuables (assujettis aux impôts locaux) depuis au moins deux ans, au lieu de cinq ans auparavant
- S'inscrire sur la liste électorale d'une commune s'ils sont gérants ou associés majoritaires ou uniques depuis au moins deux ans d'une société payant des impôts locaux dans cette commune
- Vérifier, à partir de février 2019, sur service-public.fr, qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales et connaître leur bureau de vote.
- Les Français établis à l'étranger ne peuvent désormais plus être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire. Pour plus d'informations sur ce qui change pour les Français de l'étranger.

Par arrêté préfectoral en date du 10 janvier 2019, sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes suivantes :

- ❖ Madame CHAUVET Marie-Paule, représentant le Conseil Municipale
- ❖ Monsieur MOSER Matthieu, représentant l'Administration
- ❖ Madame SCHALL Cathy, représentant le Tribunal de Grande Instance.

17^{ème} Tour-vélo de la Communauté de Commune de la Région de Molsheim-Mutzig

A noter dans vos agendas !

La 17^{ème} édition du Vélo-Tour de la Communauté de Communes aura lieu le **Dimanche 22 septembre 2019** à partir de 8 heures 30.



Démarchage téléphonique : renouvellement de votre inscription sur Bloctel

Si vous vous êtes inscrit à *Bloctel* lors de son ouverture, il vous faut renouveler votre inscription pour activer une nouvelle période de 3 ans de blocage de la publicité pour vos numéros de téléphone (des courriels ou des courriers d'information ont été envoyés aux utilisateurs de *Bloctel* dont les numéros arrivent à échéance).

Bloctel, service mis en place le 1^{er} juin 2016, est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours.



Pour renouveler votre inscription à Bloctel

Afin d'effectuer le renouvellement de votre inscription, vous devez :
vous connecter sur le site bloctel.gouv.fr ;

- ↪ vérifier le ou les numéros que vous souhaitez bloquer ;
- ↪ cocher la case prévue pour le renouvellement ;
- ↪ cliquer sur Valider.

Sans renouvellement de votre part, votre inscription sera annulée en juin 2019.

Pour vous inscrire à Bloctel, s'il s'agit d'une première demande

Si vous n'êtes pas encore inscrit à Bloctel, 3 étapes sont nécessaires :

- ↪ pré-inscription sur Bloctel (remplir le formulaire d'inscription sur le site bloctel.gouv.fr et indiquer votre adresse de courrier) ;
- ↪ validation de votre inscription (sous 48 h, un premier courriel vous sera envoyé. Il vous faudra cliquer sur le lien contenu dans ce courriel dans les 10 jours suivant sa date d'envoi) ;
- ↪ numéro d'inscription (un deuxième courriel vous sera envoyé avec votre numéro d'inscription à conserver. Vous pourrez accéder à votre espace personnel pour gérer vos informations et déposer d'éventuelles réclamations).

30 jours au plus tard après avoir validé votre inscription, les numéros que vous aurez inscrits seront protégés contre le démarchage téléphonique.

Rappel :

Il appartient au consommateur qui continue d'être démarché 30 jours après avoir reçu confirmation de son inscription sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique de déposer une réclamation auprès de Bloctel contre les professionnels ne respectant pas ces dispositions légales.

Plan canicule



La loi du 30 juin 2004 « solidarité pour l'autonomie des personnes âgées » porte obligation aux communes de créer un registre des personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que des personnes handicapées, pour faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de déclenchement par M. le Préfet du plan d'urgence dit « plan canicule ».

Toute personne désirant cette intervention peut demander son inscription sur ce registre en contactant la Mairie (Stéphane SCHAAL au 03 88 38 10 24). Un tiers peut également demander l'inscription d'un de ses proches.

Les personnes déjà inscrites sur ce registre veilleront à nous signaler tout changement dans les informations fournies.

Fête des Voisins – Rue des Vergers

Le dimanche 2 juin 2019, et pour la 11^{ème} année consécutive, les résidents du quartier des Vergers se sont retrouvés pour la traditionnelle "fête des voisins".

Rendez-vous a été pris pour midi pour déguster le succulent JAMBON arrosé de différents vins du terroir.

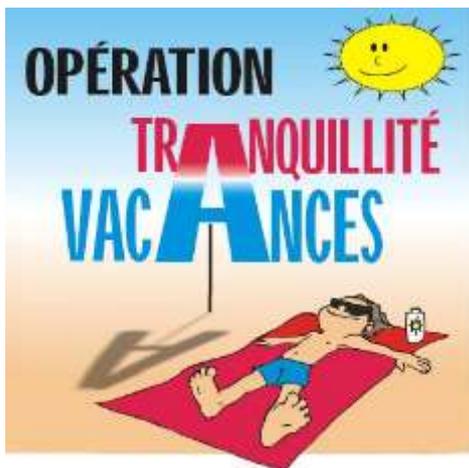
L'ambiance et la bonne humeur étaient au rendez-vous; le soleil aussi.

La fête s'est terminée très tard. Le mot de la fin " à l'année prochaine pour le 12^{ème} anniversaire".



Infos Gendarmerie : opération tranquillité vacances

L'opération tranquillité vacances pour les vacances d'été est reconduite cette année.



La Gendarmerie invite les personnes qui s'absentent de leur domicile durant cette période à s'inscrire auprès de leur service.

Des patrouilles assureront plus particulièrement la sécurité de leur habitation durant leur absence.

Pendant celle-ci, il est recommandé d'aviser le voisinage et de faire en sorte que le domicile paraisse occupé (relevé du courrier et ouverture des volets en journée par une personne de confiance, programmateur électrique, etc.).

Contact : Gendarmerie de Molsheim, tél. **03.88.04.81.10**.

La Gendarmerie incite la population à composer le **17** pour toute personne suspecte.

Sortie nocturne



Le vendredi 30 août 2019 à 19h00, traditionnelle promenade nocturne à travers vignes et champs, départ devant l'église Saint Maurice.

Découvrez notre ban communal, toute la richesse des paysages, de la faune et de la flore à votre portée et une vision d'un panorama nocturne des communes voisines.

Le retour est prévu vers 22h00 après un verre de l'amitié.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à :

Mairie de Soultz-les-Bains : **03 88 38 10 24**

Concours Communal des Maisons Fleuries

À l'instar des années précédentes, le Concours Communal des Maisons Fleuries est reconduit pour l'année 2019.

Le règlement reste le même que les années précédentes : Aucune inscription n'est nécessaire.

Le vendredi 19 juillet, le jury passera dans le village pour repérer les maisons au fleurissement remarquable visible de la rue ou les jardins fleuris. Ce sont ces maisons qui seront retenues et qui participeront au concours communal.



Nous invitons donc chaque habitant à fleurir sa maison, à l'instar des services communaux qui fleurissent les lieux publics.

Nous voulons remercier ici toutes celles et tous ceux qui, sans ménager leur peine, embellissent notre cadre de vie et contribuent ainsi à offrir à leur concitoyens un cadre de vie coloré et bucolique.

Alors...A vos mains vertes !

Pique-nique annuel

Depuis cinq ans, la Municipalité vous propose de se retrouver pour un verre de l'amitié suivi d'un pique-nique.

Cette année encore, nous vous proposons de nous retrouver le **jeudi 15 août 2019** à 11h00, dans la cour de l'école des Pins.

Des garnitures champêtres (bancs et tables) et deux barbecues seront également mis à disposition pour pouvoir ensemble, chacun à sa convenance et selon son désir, pique-niquer pour s'amuser, échanger et mieux se connaître.



Ce pique-nique sera réalisé sous la forme d'une auberge espagnole où chacun mange ce qu'il a apporté.

Le beau temps sera avec nous.... Alors ne rater pas ce rendez-vous.

Venez nombreux..., Une occasion unique à ne pas manquer....

Congés de la Bibliothèque

Les horaires d'été de la Bibliothèque sont les suivants :

Du 1^{er} Juillet au 1^{er} août 2019

Mardi de 17h00 à 19h00

Samedi de 10h00 à 12h00

PRET :

Six livres pour six semaines !

Et profitez de l'opération **Les sacs prêts à emprunter**,

6 livres pour 6 semaines pendant les vacances scolaires,

6 livres ou magazines choisis pour vous dans un cabas tout prêt,

6 livres à découvrir ! À partir du 30 juin.



Fermeture estivale : du 1^{er} au 31 Août 2019

Réouverture : Mardi 3 septembre 2019

Félicitations aux mariés



Samedi 1^{er} juin 2019, se sont Swensy JANGAL et Paul AVART qui se sont dit « oui » devant leur famille et amis.

Samedi 15 juin 2019, se sont Séverine LEGRIS et Christian MEYER qui se sont dit « oui » devant leur famille et amis.

Vendredi 28 juin 2019, se sont Sarah LIENHARD et Sandro ALTESE qui se sont dit « oui » devant leur famille et amis.

Et Samedi 6 juillet 2019, se sont Cécile SELTZ et Alexandre SAULA, ainsi que Claudia KORF et Fabien STUMPF qui se sont dit « oui » devant leur famille et amis.



Le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations et leurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Ecole des Pins : Un nouveau directeur à la rentrée

Mais qui est-il ?

Je me présente, je suis Thomas DELBET, le nouveau directeur de l'école des Pins à Soultz-Les-Bains.

J'habite à Avolsheim avec ma femme et mes deux enfants.

Je suis quelqu'un de dynamique qui pratique de nombreux sports. J'aime profiter des environs pour me balader en famille et en pleine nature.

Je me réjouis de prendre mes fonctions dès la pré-rentrée de Septembre et de découvrir tous les élèves.

En attendant, je vous souhaite à toutes et tous de très belles vacances bien méritées.



Rentrée Scolaire

A la veille des vacances d'été, il est important de rappeler que la prochaine rentrée scolaire aura lieu le :

Lundi 2 septembre 2019 à 8h15.

Bon_nes vacances encore à tous et à toutes....





La commémoration de la fête nationale se déroulera le **Samedi 13 juillet à 20h 30 sur le Parvis de l'Eglise.**

Après le discours officiel du 1^{er} Adjoint, M. Charles BILGER et le dépôt d'une gerbe aux Monuments aux Morts en mémoire des hommes et des femmes qui ont sacrifié leur vie pour la liberté, un cortège, à la lumière des flambeaux et des lampions traversera les rues du village pour rejoindre la salle polyvalente

Les pompiers procéderont à la traditionnelle **distribution des brioches aux enfants du village.**

Toute la population est conviée à prendre le **verre de l'amitié.**

La soirée se poursuivra dans la bonne humeur avec de la bonne musique d'ambiance et dansante.

Tartes flambées, boissons de toutes sortes seront servies par l'Association Agrée de Pêche et de Pisciculture.



Conférence "Participation Citoyenne"

Le mardi 25 juin a eu lieu la réunion publique "**Participation Citoyenne**" avec la gendarmerie de Molsheim.

C'est le Lieutenant Breuil qui a présenté le projet.

7 communes dans le Bas-Rhin et 14 dans le Haut-Rhin adhèrent déjà à ce dispositif.

C'est une démarche partenariale et solidaire qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement. Il encourage la population à adopter une attitude vigilante, solidaire et d'informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Le maire, pivot en matière de prévention de la délinquance dans la commune est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Les villageois doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence des occupants, ramassage du courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilité, des démarchages suspects, etc. Ce dispositif permet de renforcer la solidarité entre voisins et /ou de créer un lien social, d'avoir un sentiment de sécurité et de dissuader les éventuels délinquants.

La gendarmerie encadre strictement ce dispositif et veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à régler le problème soi-même, mais à le signaler aux forces de l'ordre.

Les personnes intéressées par ce dispositif et qui souhaitent être référent d'un quartier, peuvent s'inscrire en mairie.

Visa pour les États-Unis : un nouveau formulaire de demande

Désormais, pour les séjours aux États-Unis d'Amérique nécessitant un visa, il est notamment demandé aux voyageurs de fournir des informations concernant leurs comptes sur les réseaux sociaux ainsi que les numéros de téléphone et adresses électroniques utilisés au cours des cinq dernières années.



Lors d'une demande en ligne d'un visa pour un séjour de plus de 90 jours pour les États-Unis d'Amérique, il est désormais obligatoire de :

- ↳ mentionner l'ensemble de ses comptes sur les réseaux sociaux fréquentés lors des cinq dernières années ;
- ↳ d'indiquer les identifiants utilisés (mais pas les mots de passe) ;
- ↳ de fournir les numéros de téléphone et adresses électroniques utilisés pendant la même période ;
- ↳ de répondre à des questions concernant les derniers voyages internationaux et les éventuelles expulsions d'un pays étranger ;
- ↳ et, le cas échéant, d'identifier les membres de sa famille impliqués dans des activités terroristes.

À noter :

Ces mesures ne concernent pas les ressortissants français désirant entrer sur le territoire américain pour une durée inférieure à 90 jours.

Ceux-ci doivent faire une demande via le Système électronique d'autorisation de voyage (ESTA). Ce formulaire en ligne contient également des demandes de renseignements relatifs aux comptes sur les réseaux sociaux (notamment identifiants). La réponse du candidat est facultative.

Depuis le 16 juin et jusqu'au 28 juin 2019, 2 000 filles et garçons de 15 à 16 ans expérimentent dans 13 départements le Service national universel (SNU) que devront accomplir à terme tous les jeunes. Service-public.fr vous explique en quoi cela consiste.



Sur les 4 000 candidats à la phase de test du SNU, 2 000 volontaires ont été sélectionnés, dont 50 en situation de handicap. Lycéens, décrocheurs scolaires, apprentis, élèves en CAP, ils ont été répartis dans 13 départements : Ardennes, Cher, Creuse, Eure, Guyane, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Loire-Atlantique, Morbihan, Nord, Puy-de-Dôme, Val-d'Oise et Vaucluse. Leurs frais de déplacement sont pris en charge par l'État.

3 étapes clés

Une phase de cohésion obligatoire de 2 semaines hors du département de résidence l'année qui suit la classe de 3e. Elle propose :

- Des modules collectifs avec activités pratiques et mises en situation :
 - Initiation au code de la route ;
 - Formation aux premiers secours, activités sportives et de cohésion ;
 - Développement durable et transition écologique ;
 - Défense et sécurité nationales ;
 - Citoyenneté et institutions nationales et européennes ;
 - Connaissance des services publics et accès aux droits.
- Des bilans personnels :
 - Bilan de santé avec examens médicaux et entretien avec un médecin ;
 - Évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française ;
 - Point d'étape sur les compétences, notamment numériques.

Les volontaires portent un uniforme. Ils sont hébergés dans des « centres SNU » (internats, centres de vacances ou de formation, Crous, etc.) en maisonnées de 10 jeunes avec un tuteur justifiant d'un Bafa et des encadrants plus expérimentés (environ 450 cadres ont été recrutés, soit 1 encadrant pour 5 jeunes). Ils sont répartis par cohortes de 150 en moyenne dans 14 centres.

Les journées commencent par le salut au drapeau et le chant de l'hymne national, et sont rythmées par différentes activités majoritairement collectives.

Le séjour s'achèvera par une cérémonie républicaine.

Une mission d'intérêt général obligatoire de 2 semaines près de chez soi pendant l'été 2019 ou au cours de l'année scolaire 2019-2020

La mission est préparée dès le séjour de cohésion, en s'appuyant notamment sur des forums avec des témoins et des experts et sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires.

Elle peut se dérouler tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou pendant 2 semaines hors temps scolaire dans une association, une maison de retraite, un corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), une collectivité territoriale, un service public. Les domaines sont variés : défense et sécurité nationales, environnement et développement durable, solidarité, santé, éducation, culture, sport, développement international, formation en vue d'un engagement volontaire, etc.

Un accès en ligne à des cours de code de la route sera proposé et, au terme de la mission, une première inscription à l'examen du code sera offerte.

Un engagement facultatif de 3 mois à 1 an dans le département de son choix entre 16 et 25 ans

À l'issue de sa mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager sur des missions concernant la défense et la sécurité, l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine ou l'environnement (service civique, sapeur-pompier volontaire, réserviste, etc.)

À savoir :

En 2020, le dispositif sera étendu à 40 000 jeunes. Il est appelé à se généraliser au fil des ans à l'ensemble d'une classe d'âge, soit 800 000 adolescents.

La généralisation du dispositif pourrait avoir lieu en 2022-2023.

Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboard : ce qui va changer

Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards... Une réglementation spécifique concernant les engins de déplacement personnels (EDP) motorisés devrait voir le jour d'ici septembre 2019 (sous réserve notamment de la publication prochaine d'un décret).

Cette réglementation créera des dispositions nouvelles dans le code de la route reconnaissant les EDP motorisés comme une nouvelle catégorie d'engins et en définissant leurs équipements et leurs règles de circulation ainsi que les éventuelles obligations d'équipements de leurs utilisateurs.

Les conducteur d'EDP motorisés devront être âgés d'au moins 8 ans. Le port du casque sera obligatoire pour les moins de 12 ans.

La vitesse maximale autorisée sera de 25 km/h.

Les EDP motorisés ne pourront pas circuler sur le trottoir (leur conduite s'effectuera à la main sans faire usage du moteur en cas de circulation sur les trottoirs).

En agglomération, ils auront obligation de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a (à défaut, ils pourront circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h).



Par ailleurs, sur un EDP motorisé, il sera interdit :

- de transporter un passager ;
- de porter à l'oreille des écouteurs ou tout appareil susceptible d'émettre du son.

De nuit (ou de jour par visibilité insuffisante), et même en agglomération, il faudra porter un vêtement ou équipement rétro-réfléchissant (gilet, brassard...), les EDP devant également être équipés de feux avant et arrière, de dispositifs rétro-réfléchissants, de frein et d'un avertisseur sonore.

Quant au stationnement sur un trottoir, il ne sera possible que si les EDP ne gênent pas la circulation des piétons (la loi mobilités devant permettre aux maires d'édicter des règles plus précises de leur choix).

Rappel :

À ce jour, les EDP motorisés n'appartiennent à aucune catégorie du code de la route. Leur circulation dans l'espace public n'étant donc actuellement ni autorisée ni réglementée, leur usage est en principe limité aux espaces privés ou fermés à la circulation.

Composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

En application des articles L19 et R7 à R11 du Code Electoral, M. le Préfet du Bas-Rhin a fixé la composition de la commissions de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

- ↪ Mme CHAUVET Marie-Paule , représentant le Conseil Municipal
- ↪ M. MOSER Matthieu , représentant l'Administration
- ↪ Mme SCHALL Cathy, représentant Mme la Présidente du Tribunal de Grande Instance de Saverne



Un compte FACEBOOK pour la Mairie

Bienvenue sur le nouveau compte facebook de la Mairie

La Commune de Sultz-Les-Bains, offre par Facebook, un accès supplémentaire à l'information communale, pour favoriser la viralité en touchant une plus large cible par le partage d'informations pour animer notre communauté et réaliser une veille quotidienne et fonctionnel de qualité

Il vous permettra d'en savoir plus sur notre commune, son actualité, sa vie municipale et associative en temps réel et favoriser l'interaction.

Je vous invite à parcourir ce site afin de découvrir l'ensemble des renseignements pratiques mis à votre disposition et de découvrir le dynamisme de notre commune.
(Adresse : <https://www.facebook.com/SultzLesBains/>)

Nous souhaitons que ce site vous apporte entière satisfaction.

Merci de votre future visite.



Des moutons au Jesselsberg

Le C.S.A. est une association qui œuvre sur notre Commune depuis les années 2000 pour la protection des pelouses sèches du Jesselsberg.

Avec l'engagement du public, des nombreux bénévoles, d'autres associations mais également de l'Etat, de l'Union européenne et des collectivités territoriales (le Conseil Régional, le Conseil Départemental du Haut-Rhin, le Conseil Départemental du Bas-Rhin, les communes et les intercommunalités), il gère des terrains dans le but de conserver des espaces naturels et des espèces menacées, favoriser la biodiversité et la qualité des paysages.

Le C.S.A vient d'introduire 32 moutons dans le parc historique des chèvres pour compléter le travail fourni par nos 5 chèvres roves et brouter les parties herbeuses permettant ainsi à terme de reconquérir cet espace et retrouver ainsi les pelouses sèches calcicoles de qualité.



Embellir notre cadre de vie par le fleurissement

Bien plus qu'une simple question de fleurissement, l'embellissement du cadre de vie est un enjeu communal pour le bien être de nos habitants.



Par des aménagements paysagers réussis et un fleurissement de qualité, notre Commune s'attache à valoriser notre environnement et à le rendre plus agréable.

Cette année un nouvel espace a été rajouté entrée Nord-Est près du Cimetière par nos agents Les aménagements ont été conçus et dessinés par M. Sébastien PAFFENHOFF, responsable de l'Equipe Espaces Verts de la Ville de Molsheim

Un fleurissement de qualité ne peut se concevoir sans un fleurissement des sultzsois.

Alors n'hésitez pas à fleurir vos balcons, jardinières, et platebandes et à renforcer votre fleurissement pour l'été 2020.

Nous tenderons de décrocher la première fleurs.

Des sacs pour ramasser les crottes de chiens et des poubelles pour les y déposer

Le sujet fait sourire, mais les déjections canines posent de multiples problèmes en matière de :

- **Propreté publique** : dégradation du cadre de vie.
- **Hygiène et santé publique** : prolifération des microbes que l'on amène à la maison.
- **Sécurité** : risque de chute, notamment pour les personnes âgées.
- **Finances** : coût endossé par la Ville pour assurer la propreté publique.

En tant que maître responsable, il est de votre devoir de ne pas laisser votre animal faire ses besoins n'importe où, ni d'abandonner ses déjections sur la voie publique.

La Commune de Sultz-Les-Bains est entrain de mettre en œuvre 6 distributeurs de sachets pour crottes de chiens et dix poubelles sur notre commune



Les toutounettes déjà en place se situent aux endroits suivants :

- Rue du Moulin (*Parc à lamas*)
- Rue des Sœurs (*Presbytère*)
- Rue du Charron
- Rue de l'Ecole (*transformateur*)
- Rue de Molsheim (*Crédit Mutuel*)

Encore à poser, à l'entrée de l'allée des Bains

Nous vous invitons à les utiliser sans modération pour le ramassage des déjections de vos amis à 4 pattes.

Nos agents interviennent pour nettoyer et préserver ce cadre de vie de notre commune, leurs efforts sont vains sans la participation de chacun.

Merci à tous.

Travaux d'enrobés sur la RD 422

**ATTENTION
TRAVAUX**

L'été est souvent synonyme de travaux sur les routes départementales.

Cette année après les travaux de nuit dans la traversée de notre village, le Centre Technique du Conseil Départemental de WASSELONNE procédera au renouvellement de la couche de roulement entre la sortie de Soultz-les-Bains et le giratoire de Biblenheim.

Des travaux seront également réalisés dans la traversée d'Irmstett et sur les tronçons entre Kirchheim et le rond-point du Kronthal.

Ces travaux seront réalisés en majorité en journée durant les semaines 29 à 31, soit entre le 15 juillet et le 2 août 2019.

Merci de respecter les déviations mises en place.

P.S: *Considérant la baisse de la circulation durant cette période, le SDEA et la Communauté des Communes profiteront de ces travaux pour les réparations / mises à niveau des tampons d'assainissement dans la rue de Saverne.*

Vendanges 2019

La période des vendanges arrive à grand pas et comme chaque année, Pôle emploi, l'Association des Viticulteurs d'Alsace (AVA) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) se mobilisent pour satisfaire au mieux les besoins en personnel des viticulteurs d'Alsace.

Toutes les infos sur pole-emploi-grand-est.fr

Postulez sur maintenant.pole-emploi.fr

21 AOUT 2019

ALSACE VENDANGES VOUS REPOND AU 03 89 20 80 70



Voyage en Europe : quelles franchises sur le tabac et l'alcool ?

Vous partez bientôt en Italie et vous souhaitez revenir en France avec quelques bouteilles de limoncello ? Vous avez acheté en Andorre plusieurs cartouches de cigarettes ? Attention, en matière d'alcool et de cigarettes notamment, la douane fixe des franchises, même en cas de voyage en Europe.

De retour d'un pays membre de l'Union européenne (UE), vous pouvez rapporter au maximum :

- ❖ 4 cartouches de cigarettes (800 cigarettes) ;
- ❖ et 400 cigarillos ;
- ❖ et 200 cigares ;
- ❖ et 1 kg de tabac à fumer ;
- ❖ et 10 litres d'alcool fort (whisky, gin, vodka...) ;
- ❖ et 20 litres d'alcool dont le degré est égal ou en dessous de 22° (vermouth, porto, madère...) ;
- ❖ et 90 litres de vin (dont 60 litres de vin mousseux au maximum) ;
- ❖ et 110 litres de bière.



Des règles spécifiques s'appliquent si vous revenez d'Andorre.

En cas de questions, contactez « Infos douane service » au 0 811 20 44 44 (0,06 € /min + prix d'un appel) ou au + 33 1 72 40 78 50 (depuis l'Outre-Mer ou l'étranger).

Petits gestes, grandes solutions : agir au quotidien pour la transition énergétique

Depuis près de 20 ans, l'ADEME et la Région Grand Est agissent ensemble en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire. Avec la mise en place du programme Climaxion, cette collaboration passe à la vitesse supérieure.

Un programme vaste, ambitieux, aux engagements forts, qui se propose de simplifier les démarches de celles et ceux qui souhaitent agir pour anticiper les changements de demain, faire des économies au quotidien, valoriser et préserver l'environnement.

Une action concrète, qui vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, à soutenir le développement d'énergies renouvelables, à favoriser l'économie circulaire et l'économie de ressources.



En outre, grâce à Climaxion, des démarches territoriales de développement durable peuvent être initiées.

Entreprises, collectivités, associations, professionnels du bâtiment, mais aussi particuliers : tout le monde peut contribuer à la sauvegarde des ressources de notre planète. Avec Climaxion, l'ADEME et la Région Grand Est vous apportent un accompagnement technique et financier concret.

Les brochures seront déposées d'ici peu en Mairie de Sultz-les-Bains mais vous pouvez d'ores et déjà la consulter à l'adresse suivante :

https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/climaxion_petitsgestesgrandessolutions_web.pdf

Bonnes vacances à tous ...

Le Conseil Municipal et le personnel de la Mairie vous souhaitent à tous de passer de bonnes vacances et un bon été à Sultz les Bains ou ailleurs.

Quoi qu'il en soit, si l'envie vous vient de nous écrire une carte, il ne faut surtout pas hésiter à le faire.

Ce sera avec grand plaisir que nous l'afficherons !

